



Présidence : Finlande

712ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 8 mai 2008

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 30

2. Président : M. A. Turunen

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (PC.FR/11/08 OSCE+), Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/346/08), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/356/08), Fédération de Russie, Ouzbékistan

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Développements récents dans les relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie* : Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/348/08), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/354/08), Canada (PC.DEL/358/08), Suisse (PC.DEL/357/08), Fédération de Russie (PC.DEL/364/08 OSCE+), Géorgie, Président

- b) *Développements récents en Biélorussie* : Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/349/08), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/352/08), Canada (PC.DEL/359/08), Biélorussie
- c) *Cyberattaque contre les sites Internet de Radio Free Europe/Radio Liberty* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/353/08), Fédération de Russie (PC.DEL/363/08 OSCE+), Arménie, Biélorussie, Président
- d) *Signature de l'Accord de stabilisation et d'association et d'un accord provisoire entre l'Union européenne et la Serbie* : Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/351/08), Norvège (PC.DEL/365/08), ex-République yougoslave de Macédoine (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et du Monténégro), Serbie (PC.DEL/361/08 OSCE+)
- e) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/350/08), Ouzbékistan, États-Unis d'Amérique
- f) *Rapport du défenseur arménien des droits de l'homme (médiateur) sur les élections présidentielles tenues le 19 février 2008 et sur les développements post-électorales* : Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/347/08), Arménie
- g) *Liberté de religion au Kazakhstan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/355/08), Ouzbékistan, Kazakhstan, Slovénie-Union européenne
- h) *Prestation de serment de M. Dmitry Medvedev en tant que Président de la Fédération de Russie* : Fédération de Russie (PC.DEL/360/08 OSCE+), Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION
RELATIVE À LA NOMINATION DU DIRECTEUR
DU BUREAU DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE
L'HOMME

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision No 849 (PC.DEC/849) sur la recommandation relative à la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Turquie, Président

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/70/08) : Président*
- b) *Nomination du chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (CIO.GAL/72/08 OSCE+) : Président, Ouzbékistan*
- c) *Nomination du chef du Centre de l'OSCE à Astana (CIO.GAL/73/08 OSCE+) : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/84/08 OSCE+) : Directeur du Centre de prévention des conflits*
- b) *Visite du Secrétaire général au Kazakhstan les 24 et 25 avril 2008 : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/84/08 OSCE+)*
- c) *Visite du Secrétaire général au Kirghizistan le 26 avril 2008 : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/84/08 OSCE+)*
- d) *Visite du Secrétaire général en République de Corée les 28 et 29 avril 2008 : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/84/08 OSCE+)*
- e) *Participation du Secrétaire général à la 118ème session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe tenue à Strasbourg (France) le 7 mai 2008 : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/84/08 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Acte de vandalisme commis contre un monument aux soldats soviétiques à Vienne : Président*

- b) *Transfert de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :*
Slovaquie (annexe), Suède
- c) *Ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption :*
Kazakhstan
- d) *Quinzième sommet des Présidents des pays d'Europe centrale et orientale,
tenu à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine), les 2 et 3 mai 2008 :*
ex-République yougoslave de Macédoine

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 mai 2008 à 10 heures, Neuer Saal



712ème séance plénière

PC Journal No 712, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Monsieur le Président,

Son Excellence M. Ján Kubiš, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque, ayant officiellement transmis hier la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au Président suédois, je souhaiterais vous informer brièvement du bilan de la Présidence slovaque, un rapport d'activités détaillé ayant déjà été distribué.

La Présidence slovaque s'est fondée sur la protection et la promotion des valeurs fondamentales de l'Organisation, ce qui s'est traduit par trois priorités principales :

- la promotion d'une Europe des citoyens ;
- la transparence et l'efficacité du Conseil de l'Europe ;
- le respect et la promotion des valeurs fondamentales : droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit.

Nous avons pris de nombreuses mesures dans le cadre de notre première priorité, dont un grand nombre n'ont pas été promues au niveau international, telles qu'un appel public à l'analyse par la société civile de la coopération entre le secteur non gouvernemental et le gouvernement et les organisations internationales. Dans ce cadre, nous avons entre autres tenu deux conférences internationales en Slovaquie. La première, organisée au niveau gouvernemental, avait pour thème l'éthique dans les affaires publiques et la deuxième, organisée sous les auspices du Ministère des affaires étrangères, portait exclusivement sur le dialogue entre les organisations non gouvernementales slovaques et leurs partenaires internationaux.

Dans le cadre de la deuxième priorité, à savoir « la transparence et l'efficacité du Conseil de l'Europe », afin de renforcer la coopération et la coordination entre les principaux acteurs internationaux, le Ministre J. Kubiš, en sa qualité de Président du Comité des Ministres, a non seulement invité l'UE à accueillir la prochaine réunion quadripartite, mais a également pris la parole devant l'OSCE et l'ONU. Dans le contexte du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, le Ministre J. Kubiš a fait une déclaration au Conseil permanent le 28 février 2008.

Au niveau thématique, la Présidence slovaque a couvert différentes questions, notamment les quatre domaines de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Ainsi, le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de deux instruments juridiques importants du Conseil de l'Europe, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que les questions concernant les Roms, ont fait l'objet de conférences internationales que nous avons organisées en coopération avec le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres partenaires importants, tels que la présidence de l'UE ou celle de l'OSCE.

En sa qualité de Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Ministre J. Kubiš s'est rendu dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe et a fait plusieurs déclarations sur diverses questions d'actualité. Nous avons essayé d'adopter une attitude équilibrée pour aborder ces questions, dans le but de défendre les valeurs du Conseil de l'Europe et les intérêts des Européens.

C'est pour cela, ainsi que pour d'autres bonnes raisons, que la Slovaquie s'est fixé pour l'avenir de poursuivre ses efforts et son dur labeur jour après jour, et de ne pas tomber dans la routine, ce qui peut arriver une fois que le plus important est passé. C'est également pour cela que nous soutiendrons et promouvoir particulièrement le dialogue ainsi que la coopération avec les représentants du Gouvernement et de la société civile biélorusses. Comme la République slovaque aspire à devenir membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, elle est également disposée à apporter son assistance et son soutien à l'élaboration et à l'adoption de la résolution bisannuelle sur la coopération entre l'ONU et le Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président,

Permettez-moi s'il vous plaît, au nom du Ministre des affaires étrangères de la République slovaque, de saisir cette occasion pour vous remercier de la bonne coopération qui a eu lieu par le passé, et d'exprimer encore une fois notre appui à la Présidence suédoise.

Merci, Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/849

8 mai 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

712ème séance plénière

PC Journal No 712, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 849
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION DU
DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES
ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil permanent,

Considérant que, conformément à la Décision No 1/06 du Conseil ministériel, le mandat de l'actuel Directeur par intérim du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M. Christian Strohal, expirera le 30 juin 2008,

1. Prie le Président du Conseil permanent de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Directeur du BIDDH, tel qu'il figure dans le document MC.DD.1/08/Rev.1 en date du 6 mai 2008 ;
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision par le biais d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le 14 mai 2008 à midi HEC.